



Saint Loup sur Thouet, le 22 novembre 2012

Compte rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE du Thouet
Le 20/11/2012 au SMVT, à Saint Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

René CHARRON, Président de la CLE du SAGE Thouet
Jean Pierre ANTOINE, Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Pierre POUGET, DREAL Poitou-Charentes
François RICHARD, ONEMA Poitou-Charentes
Dominique PAQUERAU, Conseil Général des Deux-Sèvres
François-Marie PELLERIN, Association Poitou-Charentes Nature
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée
Jean Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Flavie THOMAS, Coordinatrice du SMVT
Pierre GOHARD, Animateur SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Technicien SAGE Thouet
Ninon LERAY, Assistante administrative SAGE Thouet

Personnes excusées :

Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Jean Paul SOUTIF, FDPPMA 49
Alain LAURIOU, Conseil Général 49
Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Bocage
Edouard RENAUD, SIVEER

Monsieur CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette 1^{ère} réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet. Après avoir nommé les personnes excusées, un tour de table est effectué. Le Président de la CLE présente la cellule d'animation qui vient d'être complétée avec l'arrivée de Pierre Péaud, technicien du SAGE, début novembre. La parole est ensuite donnée à Pierre Gohard, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour et débiter la présentation.

Ordre du jour :

1. **Présentation de la cellule d'animation**
2. **Rappel du contexte du SAGE Thouet**
3. **Budget prévisionnel du SAGE**
4. **Rapport d'activités 2012**
5. **Préparation de la CLE du 04/12/2012**
6. **Choix du logo du SAGE Thouet**

1. Présentation de la cellule d'animation

La cellule d'animation du SAGE Thouet se compose de 3 personnes :

- **Ninon LERAY**, assistante administrative à mi-temps depuis le 17/07/2012, chargée du secrétariat, de la comptabilité et de l'aspect communication lorsqu'un site web du SAGE sera mis en place.
- **Pierre PEAUD**, technicien du SAGE à mi-temps depuis le 05/11/2012, chargé d'assister l'animateur pour la rédaction des documents d'élaboration du SAGE et la réalisation des documents cartographiques.
- **Pierre GOHARD**, animateur du SAGE Thouet à temps plein depuis le 16/07/2012, chargé de préparer et d'animer les séances de CLE et de suivre l'élaboration du SAGE.

2. Rappel du contexte du SAGE Thouet

Plusieurs éléments sont présentés aux membres du bureau pour rappeler le contexte de la mise en place du SAGE Thouet, à savoir :

- L'état écologique des masses d'eau du bassin versant du Thouet en 2009
- La date de l'Arrêté préfectoral délimitant le périmètre et les caractéristiques du bassin versant du Thouet
- La date de l'Arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE du SAGE Thouet
- Les décisions prises lors de la CLE du 30/01/2012
- Les avis sur dossier
- Les grandes étapes d'élaboration du SAGE et son calendrier prévisionnel

Remarque :

La CLE du 04/12/2012 sera la première séance plénière depuis l'élection du Président/ Vice-présidents et des deux structures porteuses. M. ANTOINE propose donc de rappeler aux membres de la CLE toutes les structures désignées par le Préfet des Deux-Sèvres pour siéger à cette commission.

Comme l'indique le compte rendu de la 1^{er} CLE, il est prévu de permettre au collège des usagers de débattre à nouveau de sa représentation étant donné que seuls 6 de ses membres étaient présents lors de la CLE du 30/01/2012. En effet, lors de cette séance, il y a eu un nombre important d'absents au sein du collège des usagers dû à des conditions climatiques défavorables. Les membres élus se sont questionnés sur la légitimité de leur désignation et ont convenu de débattre à nouveau sur la représentation de ce collège lors de la prochaine CLE pour confirmation ou modification. A ce jour, les représentants sont l'Association des Irrigants de la Vienne, l'Association Poitou Charentes Nature, la Fédération de Pêche du Maine-et-Loire et le Syndicat de valorisation et de Promotion des Etangs Poitou-Charentes Vendée ; ce sont donc ces structures qui siègent à cette 1^{er} réunion de bureau.

En vue de préparer une éventuelle élection, un courrier électronique a été envoyé à chaque membre des usagers pour connaître les candidats potentiels. A ce jour, seules la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et l'Association de Sauvegarde de l'Anjou ont exprimé le souhait d'adhérer au bureau.

M. PERRIN et M. PELLERIN estiment que les 4 représentants des usagers sont plutôt bien répartis car ils sont représentatifs des usages et du territoire.

M. PERRIN propose néanmoins que l'Association des Irrigants de la Vienne soit remplacée par celle des Deux-Sèvres, jugée plus représentative du territoire. M. LEFEBVRE indique que, sans l'ADIV, le département de la Vienne n'est plus représenté, et qu'il est important de veiller à un équilibre entre les départements et les usages au sein du bureau de la CLE.

M. CHARRON précise que toutes les délibérations se prennent au sein de la CLE et non au bureau. Les personnes non membres du bureau n'ont donc aucune raison de se sentir exclues des décisions prises pour l'élaboration du SAGE. Il rappelle également que les comptes rendus des réunions de bureau sont envoyés à chaque membre de la CLE. Les structures qui ont la même vocation et le même usage de l'eau doivent donc se concerter entre elles pour élire leur représentant et faire remonter leurs remarques au sein du bureau.

Si une élection devait avoir lieu, les membres du bureau de la CLE souhaitent que l'équilibre « Départements / Usages » soit conservé et demandent à ce que cela soit bien rappelé aux membres des usagers de la CLE avant qu'ils ne choisissent leurs représentants.

M. PERRIN souligne qu'en cas d'empêchement, il est difficile de se faire représenter par un autre membre des usagers. M. NADAL explique que l'arrêté de composition de la CLE désigne les membres du collège des usagers par leur organisme (et non de manière nominative). Les désignations nominatives des usagers sont seulement annexées au règlement intérieur du SAGE; ainsi chaque organisme possède une personne référente au sein de la CLE. Cependant, toute personne de l'organisme, autre que le référent, dûment munie d'un pouvoir de sa structure peut siéger à la CLE. C'est dans le cas d'une indisponibilité totale des membres de l'organisme, qu'il est intéressant de mandater un autre membre du même collège des usagers. C'est différent pour le collège des élus où, en cas d'indisponibilité, les membres doivent obligatoirement donner leur mandat à un membre du même collège pour se faire représenter.

Cette organisation vise à faciliter la présence ou la représentation d'un maximum de collectivités et d'organismes lors de chaque réunion de la CLE.

Depuis la mise en place du SAGE Thouet, plusieurs projets susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau ont été envoyés au Président de la CLE pour avis consultatif. M. CHARRON se questionne sur la conduite à adopter lors de la réception de ces dossiers et si une commission spécifique doit être créée. M. PELLERIN affirme qu'il est important qu'un avis, même consultatif, soit donné par la CLE ou son bureau. L'animateur du SAGE et le bureau peuvent faire une 1ère analyse des dossiers les plus lourds et ensuite, les présenter en CLE.

M. CHARRON rejoint cet avis car, même si le SAGE n'est pas encore approuvé, ces dossiers permettent d'être informés des futurs projets sur le bassin versant mais aussi d'impliquer les collectivités du territoire dans la procédure SAGE. Il note par ailleurs qu'il ne reçoit plus de dossier depuis l'été 2012 alors qu'il en recevait régulièrement depuis sa nomination en janvier 2012.

Pierre POUGET propose que la CLE délègue son pouvoir aux membres du bureau pour donner ces avis à titre consultatif et qu'ils soient listés en CLE. Ce point sera à rajouter à l'ordre du jour de la CLE.

Cependant, lors de la mise en œuvre du SAGE, l'avis de la CLE sera par contre obligatoire et il faudra réfléchir à une éventuelle diffusion de ces documents à l'ensemble des membres de la CLE (par exemple, par l'intermédiaire d'un site internet).

Concernant le calendrier prévisionnel, M. PERRIN insiste sur l'importance de réaliser un état initial complet et un diagnostic fiable. Il prend en exemple le cas des plans d'eau où des divergences existent en matière d'appréciation des impacts sur les milieux aquatiques. Il communique que son syndicat a réalisé une étude sur ce thème. Il met l'accent sur le rôle positif des étangs, notamment en soutien d'étiage. Pierre GOHARD rappelle que la CLE est l'instance toute indiquée pour débattre de ce genre de propos mais que le bureau de la CLE n'a pas cette vocation.

Dès la prochaine CLE en 2013, cette phase du diagnostic devra être abordée car elle s'effectue en parallèle de l'état initial.

Pierre POUGET remarque que l'évaluation environnementale n'apparaît pas dans le calendrier prévisionnel et qu'elle doit être présentée aux membres de la CLE. Cette étape est à prendre en compte tout au long de la phase d'élaboration car elle retrace l'historique des choix de la CLE et des stratégies adoptées. Il est possible d'avoir un cadrage de cette évaluation par la DREAL Poitou-Charentes.

3. Budget prévisionnel du SAGE

Le budget prévisionnel du SAGE pour l'année 2013 est présenté. Il est similaire à celui de 2012. Afin d'asseoir la légitimité du co-portage, il est prévu de percevoir des contributions solidaires de la part des collectivités situées sur le bassin versant et non couvertes par le SMVT ou SAUMUR AGGLO.

Remarque :

M.ANTOINE et Mme BELY jugent qu'il serait utile de présenter ce budget en CLE à titre informatif. La question des contributions solidaires ne sera par contre pas abordée.

4. Rapport d'activités 2012

Le règlement de la Commission Locale de l'Eau adopté lors de la séance du 30/01/2012 stipule que la CLE doit, en application du code de l'environnement, rédiger un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre de sa compétence.

Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne, au comité de bassin Loire-Bretagne, au Préfet de Maine-et-Loire, au Préfet des Deux-Sèvres et au Préfet de la Vienne.

Ce document nécessite d'intégrer le compte rendu de la CLE du 04 décembre et ne pourra donc être validé que lors d'une séance de CLE en 2013.

Dans cette rubrique, il s'agit plutôt de renseigner les activités menées par la cellule d'animation depuis le mois de juillet 2012.

Remarque :

M. CHARRON demande que le compte rendu des rencontres avec les collectivités soient plus développées. En effet, durant ces 6 mois, une part importante des activités de la cellule d'animation a été d'impliquer les collectivités dans la procédure SAGE. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Président et/ou les Vice-présidents.

M. PELLERIN précise qu'il faudra rajouter la validation du dernier compte rendu de la CLE du 30/01/2012 à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

5. Préparation de la CLE du 04/12/2012

L'ordre du jour de la CLE est présenté aux membres du bureau. Les parties « Présentation de la cellule d'animation », « Rappel du contexte du SAGE Thouet », « Budget prévisionnel du SAGE (à rajouter) » et « Rapport d'activités 2012 » seront présentées de façon similaire.

Avant de passer à la méthodologie de l'état des lieux, il est prévu de valider ou de modifier les représentants des usagers au bureau. La cellule d'animation insistera sur le respect des équilibres souhaité par le bureau. M. NADAL sera chargé d'encadrer cette élection si elle devait avoir lieu, c'est-à-dire s'il y a au moins 5 membres souhaitant siéger au bureau. La cellule d'animation sera chargée d'amener le matériel requis.

La présentation aborde ensuite la méthodologie envisagée pour la rédaction de l'état initial. Ce premier document du SAGE sera réalisé en régie et s'appuiera sur le porté à connaissance du Préfet des Deux-Sèvres, sur les diagnostics des contrats territoriaux en cours (CTMA, captages Grenelle) et sur la constitution de commissions thématiques.

L'état initial est donc une mise en forme du recueil des études et des diagnostics existants sur le territoire. C'est aussi un moyen pour identifier les secteurs et affluents non gérés (la Viette, la Petite Maine, le Pressoir, l'Argenton amont, la Gravelle...).

M. RICHARD indique, par exemple, que le secteur amont de l'Argenton comporte plusieurs foyers importants de jussie. Aucune mesure de gestion n'y est engagée étant donné que le technicien n'a pas la compétence pour intervenir sur cet affluent. Ces zones devront clairement apparaître dans l'état initial.

Le rôle de ces commissions techniques est d'impliquer les membres de la CLE tout au long du rapport initial au sein de 3 commissions :

- Gestion qualitative de la ressource en eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique

Les adhésions à ces commissions se feront par courrier et elles se réuniront une fois qu'une base concrète aura été rédigée. Elles peuvent inclure des structures non membres de la CLE.

La question des éventuelles études portées par le SAGE en 2013 est posée au bureau de la CLE. La problématique des plans d'eau sur le bassin du Thouet revient fréquemment. Il faut néanmoins rappeler que le SAGE Thouet est en tout début de phase d'élaboration et qu'en général, les études débutent lorsque des manques ont été clairement identifiés dans l'état initial. Une décision sera prise à ce sujet au plus tôt en 2013.

Concernant les actions de communication pour 2013, elles se limiteront à la diffusion d'une lettre bisannuelle du SAGE Thouet. Ninon LERAY sera chargée de faire vivre un site internet du SAGE lorsque son élaboration sera plus avancée.

Remarque :

Les membres du bureau s'accordent sur le principe d'envoyer les adhésions aux commissions par courrier. Il faudra néanmoins veiller à un équilibre « élus/techniciens » et ne pas dépasser 25 personnes par commissions. Il faudra également préciser les thèmes abordés dans chaque commission même si, pour certains, il sera difficile de les inclure vu leur transversalité (plans d'eau, risques,...). Pierre POUGET propose que, si besoin, des commissions géographiques soient créées pour les sous bassins à enjeux spécifiques.

M. PELLERIN indique qu'il faudrait un élu pour animer chaque commission ; par exemple le Président et les Vice-présidents. Ces derniers sont d'accord avec ce principe et se répartiront les commissions entre eux. Les membres de la CLE seront tous destinataires des comptes rendus de ces commissions.

M. NADAL demande à ce qu'un calendrier soit présenté en CLE pour indiquer les grandes étapes de l'état initial/diagnostic et les dates prévisionnelles.

Le Président et les deux Vices Présidents ne sont pas contre le fait que le SAGE porte une étude en 2013 mais considèrent qu'il est prématuré de lancer une étude sans avoir réuni au moins une fois les commissions thématiques et débuté la rédaction de l'état initial. Ils sont conscients que la problématique des plans d'eau est un enjeu fort du SAGE Thouet et proposent d'intégrer ce point lors d'une prochaine CLE en juin 2013.

M. NADAL explique qu'une étude sur la thématique des plans d'eau est nécessaire. Cependant, il faudra bien réfléchir au contenu du cahier des charges et à bien cerner les éléments que l'on souhaite intégrer à l'état initial.

6. Choix du logo du SAGE Thouet

Les membres du bureau ont choisi le logo définitif du SAGE Thouet parmi les 3 présélectionnés par le Président et les Vice-présidents.



-1-

-2-

-3-

Après un vote à main levée, le logo 3 a été retenu.

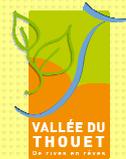


Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

- 20/11/2012 -



Sommaire

1. Présentation de la cellule d'animation
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. Rapport d'activités 2012
5. Préparation de la CLE du 04/12/2012
6. Choix du logo du SAGE Thouet





Sommaire

1. **Présentation de la cellule d'animation**
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. Rapport d'activités 2012
5. Préparation de la CLE du 04/12/2012
6. Choix du logo du SAGE Thouet

1. Présentation de la cellule d'animation

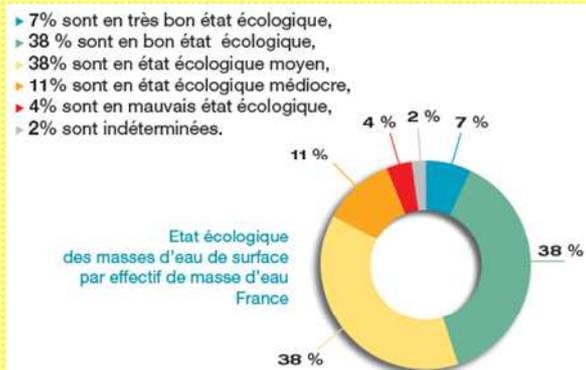
- 3 personnes composent la cellule d'animation du SAGE Thouet :
 - **Ninon LERAY**: Assistante administrative à mi-temps, en poste depuis le 17/07/2012
 - **Pierre PÉAUD**: Technicien SAGE à mi-temps, en poste depuis le 05/11/2012
 - **Pierre GOHARD**: Animateur du SAGE Thouet à temps plein, en poste depuis le 16/07/2012

Sommaire

1. Présentation de la cellule d'animation
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. Rapport d'activités 2012
5. Préparation de la CLE du 04/12/2012
6. Choix du logo du SAGE Thouet

Introduction

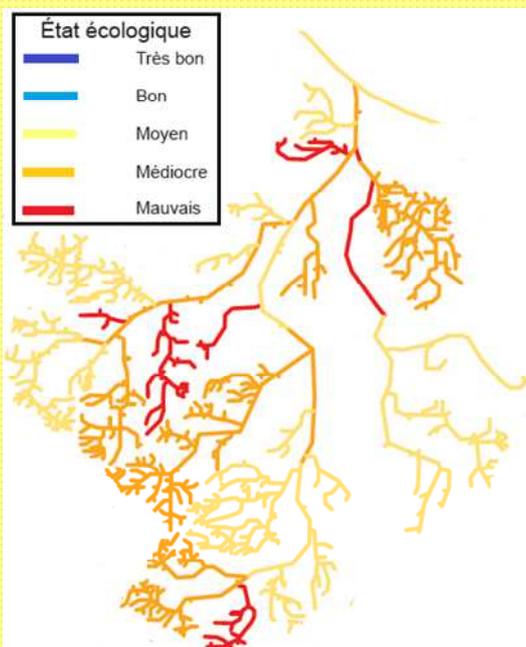
- Directive Cadre sur l'Eau de 2000
 - ↳ Impose aux pays membres de l'UE d'atteindre un « bon état écologique » des cours d'eau avant 2015
- Les SDAGE fixent les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques.
- Les services de l'Etat et les collectivités mettent en place des SAGE pour atteindre cet objectif localement.



Etat écologique des masses d'eau en France (ONEMA, 2009)

Enjeux pré-identifiés par le SDAGE Loire Bretagne

- Le développement de ressources alternatives et la sécurisation en eau potable;
- La reconquête de la qualité des eaux de surface;
- La gestion quantitative de la ressource;
- La protection des têtes de bassin versant et des Espaces Naturels Sensibles (ENS);
- Le devenir et la gestion des ouvrages en vue du rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau;
- La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau.

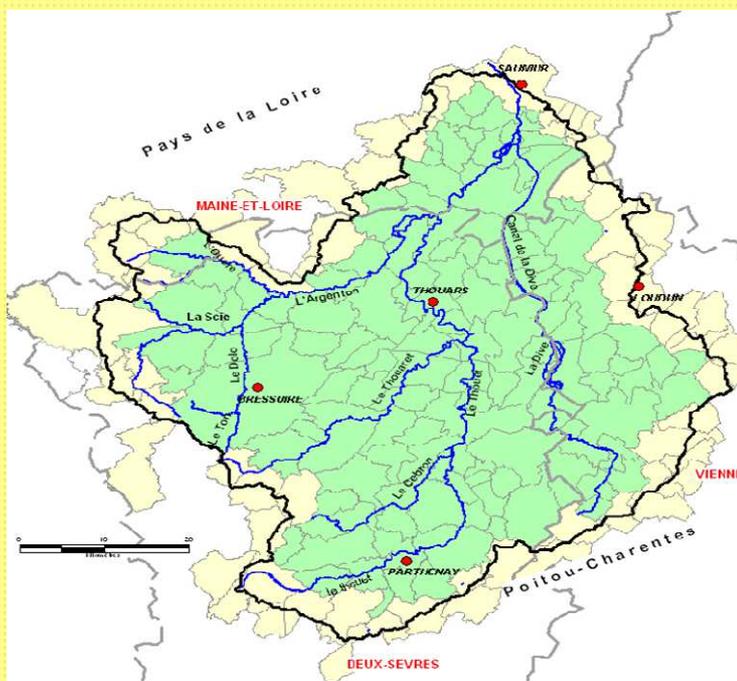


Etat écologique des masses d'eau du bassin versant du Thouet (ONEMA, 2010)

2. Rappel du contexte du SAGE Thouet

Arrêté du périmètre : 20/12/2010

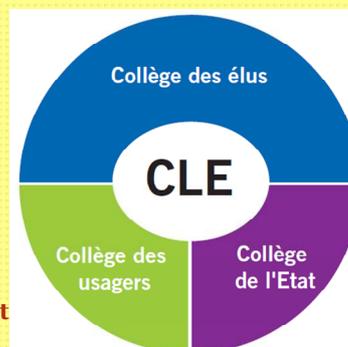
- 3 385 km²
- 2 régions
- 3 départements :
 - Deux-Sèvres: 65 %
 - Vienne: 22 %
 - Maine-et-Loire: 13 %
- 22 CDC / CA
- 193 communes
- 234 000 habitants
- 2423 km de rivière:
 - BV du Thouet: 1 081 km²
 - BV de la Dive: 1 037 km²
 - BV de l'Argenton: 780 km²
 - BV du Thouaret: 309 km²
 - BV du Cébron : 164 km²



Périmètre du SAGE Thouet (DDT 79, 2010)

Arrêté de la CLE: 14/11/2011

- Une gestion intégrée implique une organisation concertée de l'ensemble des acteurs de l'eau.
- Constitution d'une CLE composée de:
 - **Au moins 50% des représentants des collectivités**
(Mairies, syndicats, Communauté de Communes, CG, CR)
 - **Au moins 25% des représentants des usagers**
(Irrigants, association de protection de l'environnement, pêcheurs, chambre d'agriculture, CCI)
 - **Au plus 25% des représentants des services de l'Etat**
(DREAL, ONEMA, AELB, DDT)
- Instance décisionnelle et de débat en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.
- La CLE se réunit 2 à 3 fois par an
- 62 membres à la CLE du SAGE Thouet



Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres)

Organisme	Désignation
Conseil Régional de Poitou-Charentes	Françoise BÉLY, Vice-Présidente
Conseil Régional des Pays de la Loire	Régis DANGREMONT, Conseiller Régional
Conseil Général des Deux –Sèvres	Pascal BIRONNEAU, Conseiller Général Dominique PAQUEREAU, Conseiller Général
Conseil Général du Maine-et-Loire	Alain LAURIOU, Conseiller Général
Conseil Général de la Vienne	Dominique RÉANT, Vice-Président
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)	René CHARRON, Président
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des 3 Vallées (SIVU 3 Vallées)	Pierre BIGOT, Vice-Président
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Pays Thouarsais (SIADÉ)	Louis-Marie CHAMPÊME, Vice-Président
Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER)	Edouard RENAUD, Vice-Président
Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau des Deux-Sèvres (SMAEDS)	Yannick VERGNAULT, Président
Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »	Jean-Pierre ANTOINE, Vice-Président
Communauté de Communes du Pays Loudunais	Bruno LEFÈBVRE, Vice-Président
Communauté de Communes Cœur de Bocage	Gérard PIERRE, Vice-Président
Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine	Claude RIGAULT, Président de la commission biodiversité

2. Rappel du contexte du SAGE Thouet

Organisme	Désignation
Mairie de Saint Loup-Lamairé	Jacques BOCQUIER, Maire
Mairie de Saint Varent	Christophe DEHAY, Conseiller Municipal
Mairie de Pompaire	Jacques DIEUMEGARD, Maire
Mairie de Cirières	Louis ENOND, Maire
Mairie de Luzay	Joël GOUIGNARD, Maire
Mairie de Thouars	Patrice HOUTEKINS, Conseiller municipal
Mairie de Saint Martin de Sanzay	André PASSELANDE, Maire
Mairie d'Ulcot	Pascal PILOTEAU, Maire
Mairie de Champigny le Sec	Robert LEDUC, Maire
Mairie de Chouppes	Benoît PRINCAY, Maire
Mairie de Maisonneuve	Jean-Michel MARTEAU, Maire
Mairie de Massognes	Henry LAURENTIN, Maire
Mairie de Saint Cyr en Bourg	Dominique SIBILEAU, Maire
Mairie de Nueil sur Layon	Luc-Alain BERNARD, Adjoint au Maire
Mairie des Ulmes	Didier GUILLAUME, Maire
Mairie de Somloire	Jean-Marie GERMON, Adjoint au Maire

2. Rappel du contexte du SAGE Thouet

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

Désignation

Chambre Régional d'Agriculture Poitou-Charentes

Chambre d'agriculture de Maine et Loire

Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Syndicat de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association de la Sauvegarde de l'Anjou

Association Poitou-Charentes Nature

Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » des Deux-Sèvres

Association des Eleveurs des Deux-Sèvres

Association des Irrigants des Deux-Sèvres

Association des Irrigants de la Vienne

Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage vendéen, Gâtine

Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée

Comité Départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak

Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

Désignation

Préfecture de la Région Centre et du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne

Préfecture de la Région Poitou-Charentes et de la Vienne

Préfecture des Deux-Sèvres

Préfecture de Maine-et-Loire

Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes

Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre-Poitou Charentes

Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Bretagne – Pays de la Loire

Service Départemental de Maine-et-Loire de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes

Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

1^{er} CLE du SAGE Thouet : 30/01/2012

Election du Président / Vice- Présidents de la CLE:

↳ René CHARRON:
Président de la CLE, Président du SMVT

Jean Pierre ANTOINE:
1^{er} Vice-Président de la CLE, Vice – Président de la CASLD

Bruno LEFEBVRE :
2^{ème} Vice-Président de la CLE, Vice-Président de la CCPL



Election des 2 structures porteuses

↳ SMVT et Saumur AGGLO

Election des 16 membres du bureau

↳ Election au sein du collège des collectivités et des services de l'Etat
Election provisoire du collège des usagers



Les membres de la CLE du SAGE Thouet

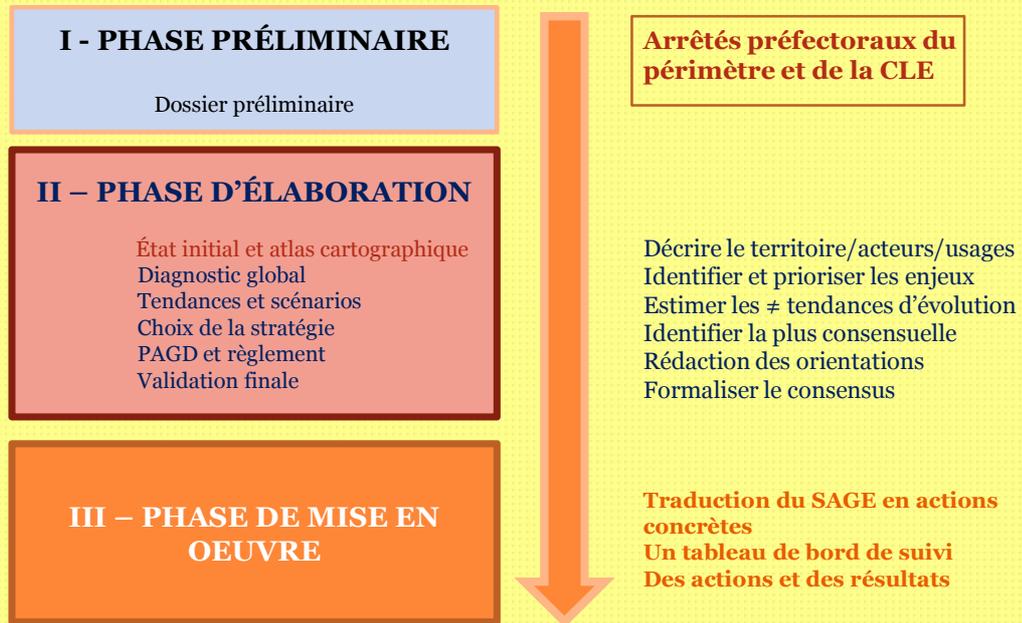
Organisme	Désignation
Conseil Régional Poitou-Charentes	Mme Françoise BELY
Conseil Général du Maine et Loire	M. Alain LAURIOU
Conseil Général des Deux-Sèvres	M. Dominique PAQUEREAU
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	M. René CHARRON
Communauté de Communes du Loudunais	M. Bruno LEFEBVRE
Communauté d'Agglomération Saumur Loire développement	M. Jean-Pierre ANTOINE
Communauté de Communes Cœur du Bocage	M. Gérard PIERRE
SIVEER	M. Edouard RENAUD
Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Paul SOUTIF
Association Poitou-Charentes Nature	M. François-Marie PELLERIN
Association des Irrigants de la Vienne	M. Jean Christophe POUVREAU
Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou- Charentes Vendée	M. Louis PERRIN
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Florence BARRE
DDT des Deux-Sèvres	M. Frédéric NADAL
DREAL Poitou-Charentes	M. Pierre POUGET
ONEMA Inter-région Centre - Poitou-Charentes	M. Patrick BERTRAND

Liste des avis sur dossier

- Aménagement foncier agricole et forestier sur les communes de Marnes (79) et sur la commune de Noirlieu (79).
- Création du domaine Center Parcs sur les communes de Morton et de Les Trois Moutiers (86).
- Desserte routière du complexe de loisirs Center Parcs sur les communes de Saint Léger de Montbrillais et Les Trois Moutiers (RD347/CD49).
- Réalisation d'un diagnostic environnemental à l'échelle de la CC du Saint Varentais (79).
- Réalisation d'un inventaire ZH pour 49 communes du Pays de Gâtine (79).
- Création d'une ZAE « Viennopole du Mirebalais » près de Chouppes (86).

Implication du SAGE dans chaque projet ayant un impact sur les milieux aquatiques et naturels

Un délai d'élaboration fixé à 6 ans



Les différentes étapes de l'élaboration d'un SAGE (Gesteau, 2011)

Calendrier prévisionnel d'élaboration

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Etat initial	■						
Diagnostic		■					
Tendances			■				
Scénarios			■				
Stratégie			■				
Rédaction du SAGE					■		
PAGD					■		
Règlement, relecture juridique					■		
Adoption par la CLE						■	
Consultation						■	
Adoption du SAGE par Arrêté inter- préfectoral						■	

Sommaire

1. Présentation de la cellule d'animation
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. Rapport d'activités 2012
5. Préparation de la CLE du 04/12/2012
6. Choix du logo du SAGE Thouet

3. Budget prévisionnel du SAGE

Le montage financier est effectué pour 6 ans (durée de la phase d'élaboration du SAGE THOUET).

DEPENSES / AN		€ TTC	RECETTES / AN		€ TTC
Cellule animation	60%	78 701,50	REGIONS	15 %	19 605,23
- Salaires chargés		62 251,60	POITOU-CHARENTES		
- Frais fonctionnement		16 449,80	(16 962,94€)		
Communication	8%	10 000,00	PAYS DE LOIRE (2 642,29€)		
Études	32%	42 000,00	DEPARTEMENTS	15 %	19 605,23
TOTAL	100%	130 701,50	86 (3 309,49€),		
			79 (11 804,64€)		
			49 (4 791,10 €)		
			AGENCE DE L'EAU	50 %	65 375,75
			SMVT – SAUMUR AGGLO	10 %	13 070,15
			(CONTRIBUTIONS SOLIDAIRES)	10 %	13 070,15
			TOTAL	100%	130 701,50

Soit un BP de 784 209 € sur 6 ans (financé à 80%)

- Les participations financières des Départements et Régions seront versées selon la règle suivante : **70% au prorata de la population et 30 % au prorata de la superficie.**
- Afin d'asseoir la légitimité du co-portage, il est prévu de percevoir des contributions solidaires de la part des collectivités situées sur le bassin versant et non couvertes par le SMVT ou SAUMUR AGGLO.



Sommaire

1. Présentation de la cellule d'animation
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. **Rapport d'activités 2012**
5. Préparation de la CLE du 04/12/2012
6. Choix du logo du SAGE Thouet

4. Rapport d'activités 2012

- 3 réunions de travail avec le Président / Vice-présidents
- 6 rencontres organisées avec les collectivités locales
- Présentation du SAGE aux techniciens de rivière et animateur Re-sources
- Création Logo / Identité graphique pour le SAGE Thouet
- Participation aux journées thématiques :
 - Rencontre animateurs et techniciens de rivière à Loches
 - Communiquer et sensibiliser sur le SDAGE à Tours
 - Journée CRBV à Nantes
- Suivi des dossiers :
 - SCOT du grand Bressuirais
 - Inventaire ZH pays de Gâtine
 - Plan d'eau par la Chambre d'Agriculture 79
- Recueil de données et recherche méthodologique pour la rédaction de l'état de lieux



Sommaire

1. Présentation de la cellule d'animation
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. Rapport d'activités 2012
5. **Préparation de la CLE du 04/12/2012**
6. Choix du logo du SAGE Thouet

5. Préparation de la CLE du 04/12/2012

Ordre du jour proposé en CLE

- Présentation de la cellule d'animation
- Rappel du contexte du SAGE Thouet
- Rapport activités 2012
- **Validation finale du collège des usagers**
- **Méthodologie envisagée pour la rédaction de l'état des lieux**
- Eventuelles études portées par le SAGE en 2013
- Actions de communication à mettre en place en 2013
- Questions diverses

Etat des lieux = 1^{ère} phase de l'élaboration du SAGE

ETAT DES LIEUX	<u>Etat initial</u>	Constitue un recueil des données et des connaissances existantes sur le périmètre, que ce soit en terme de milieu, d'usages et d'acteurs. Seront collectées à la fois des données techniques, scientifiques, réglementaires et socio-économiques.
	<u>Diagnostic</u>	Synthèse de toutes les informations concernant le périmètre, en analysant les liaisons usages/milieus, la satisfaction des usages et les comportements des différents acteurs. Identifie et hiérarchise les enjeux.
	<u>Tendances et scénarios</u>	L'objectif de cette étape est de se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu. Les grandes tendances d'évolutions actuelles permettent ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2020, 2025,...)

Contenu de l'état initial

- Contexte réglementaire (DCE/SDAGE/SAGE/LEMA)
- Acteurs et politiques du territoire
- Présentation générale du territoire
- Qualité des eaux de surface et souterraines
- Analyse du milieu naturel
- Analyse du milieu aquatique
- Analyse des usages

(AEP, AC et ANC, rejets agricoles et industriels, carrières, loisirs liés à l'eau, hydroélectricité, inondation/ruissellement...)

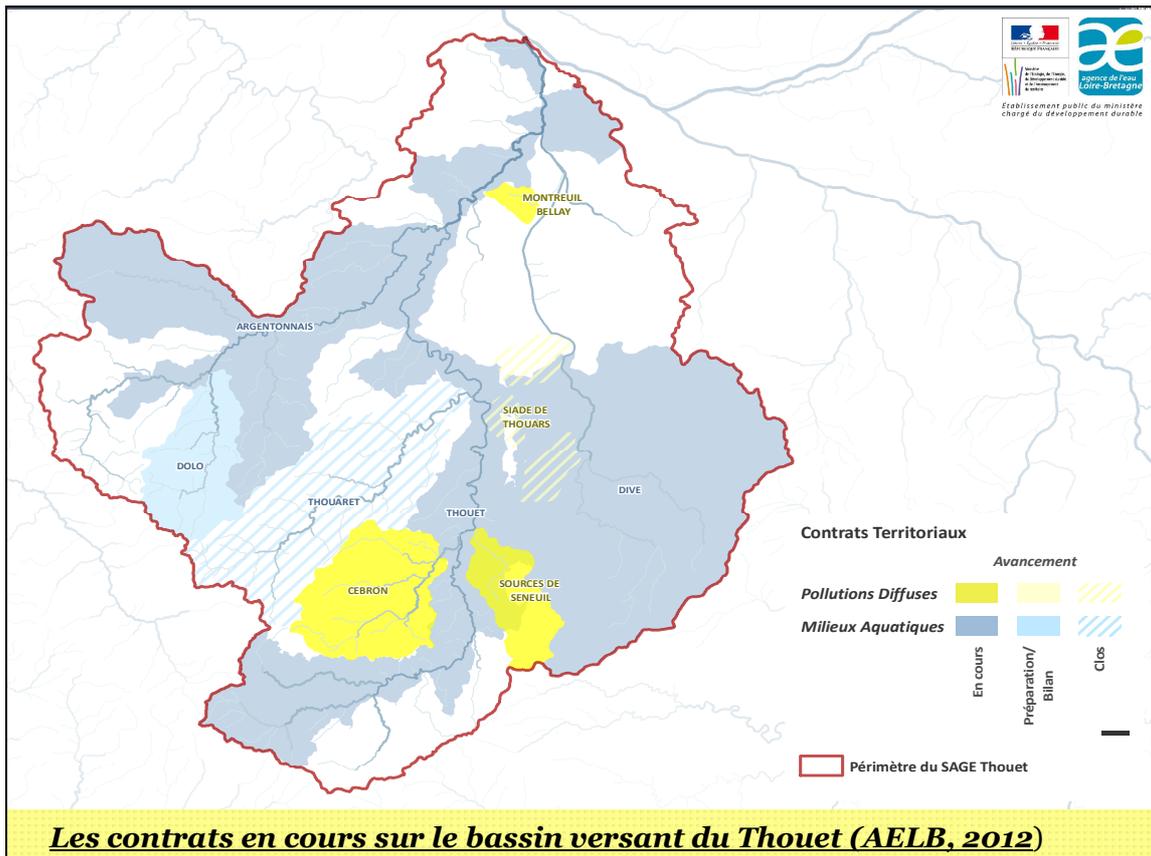


Volets	Données recherchées
Milieu physique	Situation géographique, contexte climatique, géologique, hydrogéologique, pédologique et anthropique, occupation du sol, état des SCOT, PLU et cartes communales
Milieu aquatique	Relevé de crues, données hydrométriques, projets de travaux en rivière, peuplement piscicole, reproduction, ROE, inventaire des ZH, taux d'étagement, état des berges et de la ripisylve, plan d'eau, qualité de l'eau
Patrimoine naturel	Zones NATURA 2000, ZNIEFF, ENS, trame verte et trame bleue, APB, zone de baignade.
Usages	Schéma départementaux des carrières, grands projets d'aménagements et de développement, atlas des zones inondables, PPRI.
	Chiffrer les prélèvements pour les besoins en eau potable, agricoles et industriels.
	Usages agricoles et impacts sur le bassin versant, SAU, types de cultures et état des lieux des MAE.
	Données liées aux ICPE, sites et sols pollués, émissions polluantes dans l'eau des ICPE.
	Evaluation du potentiel hydroélectrique, inventaire des ouvrages hydrauliques.
Assainissement	Inventaire stations d'épuration, données d'auto-surveillance, schéma d'assainissement, liste des communes en assainissement non collectif et SPANC.
Eau potable	Modes, unités de distributions d'eau potable et gestionnaire, programme d'actions sur les AAC.

Rédaction en interne de l'état initial et de son atlas cartographique

La rédaction de l'état initial s'appuie sur:

- **Le Porté à Connaissance du Préfet des Deux-Sèvres, Préfet Coordinateur du bassin du Thouet**
- **Les documents liés aux contrats en cours sur le bassin (CTMA, Contrats territoriaux)**
- **La création de commissions thématiques**



5. Préparation de la CLE du 04/12/2012

Rôle des commissions

- Impliquer progressivement les membres de la CLE dans la rédaction de l'état initial (25 personnes maximum/commission)
- Recueillir la perception de chacun de ses membres sur le milieu, ses utilisations, les conflits d'usages existants, les atouts/contraintes des territoires
- Faire appel à des intervenants extérieurs à la CLE
- Faire ressortir les besoins d'études complémentaires

Propositions de 3 commissions:

- **Gestion qualitative de la ressource en eau**
 - Réduction des pollutions domestiques / agricoles / industrielles
 - Préservation de la ressource AEP (Périmètre de protection de captage)
- **Gestion quantitative de la ressource en eau**
 - Partage de la ressource en eau
 - Gestion des prélèvements en période d'étiage
- **Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique**
 - Entretien / Restauration des cours d'eau et zones humides
 - Continuité écologique (gestion des ouvrages)
 - Plans d'eau
 - Valorisation de la rivière (loisirs, tourisme)

- L'adhésion aux commissions se fera par courrier.
- Les 1^{ères} commissions se réuniront une fois qu'une base concrète de l'état initial aura été rédigée.
- De nouvelles commissions pourront être créées ultérieurement (socio –économique,...)

Ordre du jour proposé en CLE

- 
- Présentation de la cellule d'animation
 - Rappel du contexte du SAGE Thouet
 - Rapport activités 2012
 - Validation finale du collège des usagers
 - Méthodologie envisagée pour la rédaction de l'état des lieux
 - **Eventuelles études portées par le SAGE en 2013**
 - **Actions de communication à mettre en place en 2013**
 - Questions diverses



Sommaire

1. Présentation de la cellule d'animation
2. Rappel du contexte du SAGE Thouet
3. Budget prévisionnel du SAGE
4. Rapport d'activités 2012
5. Préparation de la CLE du 04/12/2012
6. **Choix du logo du SAGE Thouet**

6. Choix du logo du SAGE Thouet

- Date d'envoi du cahier des charges, le 24/08/2012
↳ 5 entreprises consultées
- Date limite de remise des offres, le 14/09/2012
↳ 5 entreprises ont répondu
- Date d'ouverture des offres, le 17/09/2012
↳ Effet papillon retenu pour son offre à 1 950 € HT
- 3 réunions de travail et 6 planches différentes
↳ Validation définitive du logo par le bureau de la CLE

Présentation des logos présélectionnés



Merci de votre attention